



Aliment bio veau - croissance

Conçu pour la phase qui suit le sevrage, pendant laquelle la croissance se poursuit rapidement. Compte tenu des besoins croissants de développement et de consommation d'aliment, il soutient une croissance régulière et prépare le veau à la phase de jeune bovin.

Constituants analytiques

PARAMÈTRE	VALEUR	UNITÉ
Protéine brute	16,5-18	%
Énergie métabolisable (EM)	2650-2800	kcal/kg
Matière grasse brute	2,5-4,5	%
Cellulose brute	9-12	%
Cendres brutes	6,5-8,5	%
Calcium (Ca)	0,65-0,85	%
Phosphore (P)	0,4-0,55	%
Sodium (Na)	0,18-0,25	%



FORME DU PRODUIT
Aliment composé en farine



EMBALLAGE
Sac PP de 25 kg · Sac PP de 50 kg · Sac kraft de 25 kg · Big bag de 1 000 kg · Vrac



ORIGINE
Türkiye



Une croissance équilibrée après le sevrage

La période de 3 à 6 mois est une étape importante où le veau s'éloigne de la phase lactée, se nourrit davantage d'aliment solide et continue de grandir. L'objectif est de soutenir une croissance adaptée à l'âge, saine et maîtrisée, plutôt qu'un développement rapide mais déséquilibré.

L'aliment bio veau Bioyem est un aliment composé bio conçu pour les besoins nutritionnels des veaux de 3 à 6 mois pendant la phase de développement qui suit le sevrage ; en tant qu'aliment concentré, il ne remplace pas les fourrages grossiers et s'utilise avec eux dans la ration.

Un apport équilibré en énergie, protéines, acides aminés, minéraux et fibres est important pendant cette phase, pour

le développement du squelette et des muscles comme pour la poursuite du développement du système digestif.

Avec l'augmentation de la consommation d'aliment après le sevrage, les performances de croissance et l'état corporel du veau doivent être suivis régulièrement. Un programme d'alimentation adapté à l'âge et au développement pose les bases d'une croissance plus solide et plus équilibrée dans les phases suivantes.



PÉRIODE D'UTILISATION
3-6 mois



ANIMAL CIBLE
Veaux de 3 à 6 mois



TYPE DE PRODUIT
Aliment composé bio

Les paramètres indiqués ci-dessus correspondent à des valeurs généralement admises et peuvent varier d'un lot à l'autre ; les valeurs contractuelles sont communiquées sur demande, lors des échanges qui en découlent.